Déclaration avec Valeur internationale, Universel.
Sans limites, dans le temps et dans l'espace, un crime ou une tentative à notre encontre ne trouve aucun délai de prescription pour ses auteurs, complices, concomitants.
Sans Préjudice, tous droits réservés et protégés, toutes Lois Vi-ables réservées, préservées, et protégées.

Le quatorzième jour du mois de juin de l'an deux-mille vingt-trois

CONDITIONS-GÉNÉRALES-D'UTILISATION-DE-LA-MARQUE
KERDILÈS GRÉGORY© ET-DU-DROIT-D'AUTEUR,

[Je], moi l'Être vivant :Grégory:Kerdilès. l'unique administrateur de la personne juridique en temps utiles dénommée par ouï dire KERDILÈS GRÉGORY© (fiction) et tous les dérivés de celui-ci, est maintenant ma propriété privée et ne peut être utilisé sans mon consentement écrit préalable et express et uniquement dans les condition énoncées dans le présent contrat,

[j]'ai placé un droit d'auteur sur le cestui que trust / Fiction émis pour moi, sans ma permission ou mon consentement par assentiment connu sous le nom de KERDILÈS GRÉGORY© (fiction) et tous les dérivés de celui-ci, est maintenant ma propriété privée et ne peut être utilisé sans mon consentement écrit préalable et express et uniquement dans les condition énoncées dans le présent contrat,

Utiliser l'une de mes fiducies/fictions, ou l'une de mes autres propriétés protégées par le droit d'auteur, qu'elles soient prévues ici ou ailleurs, sur tout document associé de quelque manière que ce soit à ma succession ou à moi, l'administrateur du titulaire en bonne et due forme Bien sûr, partie garantie, exonérée de prélèvement, sans mon consentement écrit préalable exprès est strictement interdite et imputable à chaque utilisateur et émetteur à hauteur de la somme certaine de dix mille (10 000,00) Euros, espèces en argent, en monnaie légale pour la France, par utilisateur et par émetteur par droit d'auteur, y compris toute utilisation passée, présente oiu future,

Utiliser ma marque cestui que trust / Fictions, ou l'une de mes autres propriétés protégées par le droit d'auteur, qu'elles soient fournies ici ou ailleurs, pour les gains escomptés pour eux-mêmes (les émetteurs ou les utilisateurs) ou pour d'autres pour l'un de mes Les droits, ma propriété privée ou toute partie de ma succession sans divulgation complète et mon consentement écrit préalable sont strictement interdits et facturé par chaque utilisateur et émetteur, à hauteur de la somme certaine pour cinquante mille (50 000,00) Euros en argent en monnaie légale pour la France par utilisateur et par émetteur par droit d'auteur, y compris toute utilisation passée, présente ou future,

REÇU LE
14 AOUT 2023
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BREST
SAUJ

Déclaration avec Valeur internationale, Universel.
Sans limites, dans le temps et dans l'espace, un crime ou une tentative à notre encontre ne trouve aucun délai de prescription pour ses auteurs, complices, concomitants.
Sans Préjudice, tous droits réservés et protégés, toutes Lois Vi-ables réservées, préservées, et protégées.

∴

L'utilisation de ma marque, cestui que trust / fiction sur tout document associé de quelque manière que ce soit avec ma succession ou moi, l'administrateur du titulaire en temps voulu, la partie garantie, et exempter de KERDILÈS GRÉGORY© sans mon consentement écrit préalable est tous les éléments nécessaires à l'application de cette accord/contrat et preuve que tous les utilisateurs et émetteurs sont pleinement d'accord et ont accepté cet accord/contrat dans les conditions et les termes ainsi énoncés et énoncés dans les présentes et sont dus et payables selon les termes et conditions énoncés ici par cet accord/contrat et l'utilisateur, et si au cours de

l'emploi, l'utilisateur, l'employeur de l'utilisateur, les dirigeant, administrateurs et sociétés mères de l'employeur et leurs dirigeants et administrateurs et société mères de l'employeur et leurs dirigeants et administrateurs seront tenus responsable de la dette, conjointement, individuellement et personnellement,

[je], moi, le propriétaire du titre, me réserve par la présente et les présentes le droit de modifier et d'apporter des modifications à ce document si nécessaire afin que la vérité puisse être établie et que la procédure soit déterminée de manière juste,

Les sanctions pénales pour fraude commerciale sont déterminées par un jury, par la loi, la valeur monétaire est fixée par moi pour violation de mes droits, pour violation de la loi, du contrat, des Constitutions dans la somme d'un certain montant comme indiqué ici pour les Euros en espèce pièce d'argent de l'argent licite pour la France,

Mes conditions générales comportent 2 pages faits à l'encre bleue,

:Grégory:Kerdilès. l'homme vivant de chair et de sang qui respire.
Sans préjudice, tous droits réservés,

Par :

Le quatorzième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt trois
Représentant autorisé

7/29
GK